

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 34 (1942)
Heft: 11

Artikel: L'évolution des effectifs de l'Union syndicale suisse au cours des 60 dernières années
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384336>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

34^{me} année

Novembre 1942

N° 11

L'évolution des effectifs de l'Union syndicale suisse au cours des 60 dernières années.

I.

Plus les statistiques s'étendent sur une longue période et plus la précision et l'utilité de leurs indications augmentent. C'est pourquoi un voyage dans la « machine à explorer le temps » nous semble propre à compléter nos statistiques annuelles et à en compléter les enseignements. L'année 1942 se prête tout particulièrement à une telle exploitation. Au début de la première guerre mondiale, l'Union syndicale suisse (voir tableau 1) avait derrière elle une longue période d'augmentation — assez régulière — des effectifs.

Dès le début des hostilités, cette évolution devient instable et il n'est plus possible de la comparer à celle qui l'a précédée. Il faut attendre jusqu'en 1925 pour enregistrer de nouveau une certaine stabilité, interrompue après peu de temps par la crise économique 1930/1936, puis par la nouvelle guerre mondiale. Si l'on considère que cette crise économique a atteint une ampleur et une acuité sans précédent, on conviendra que le recul des effectifs — en regard du fléchissement constaté au cours de la dépression économique qui a suivi la guerre de 1914/18 — est extrêmement faible. Quant aux deux premières années des deux guerres mondiales, elles revèlent les mêmes symptômes. Dans les deux cas, la première année (civile) de guerre, ensuite de la mobilisation, des difficultés initiales d'adaptation aux conditions économiques nouvelles, provoque une régression, mais qui se trouve corrigée à la fin de la seconde année.

Lorsqu'on cherche à déterminer les facteurs les plus importants de la fluctuation des effectifs au cours des 60 dernières années, c'est-à-dire depuis la fondation de l'Union syndicale suisse, il faut faire une différence entre les mobiles qui résident *dans le mouvement lui-même*, dans sa nature, dans sa structure et ceux qui sont inhérents au *caractère économique* de l'organisation syndicale, élément de l'économie nationale.

Tableau 1.

Diagramme des effectifs de l'Union syndicale suisse de 1881 à 1941.

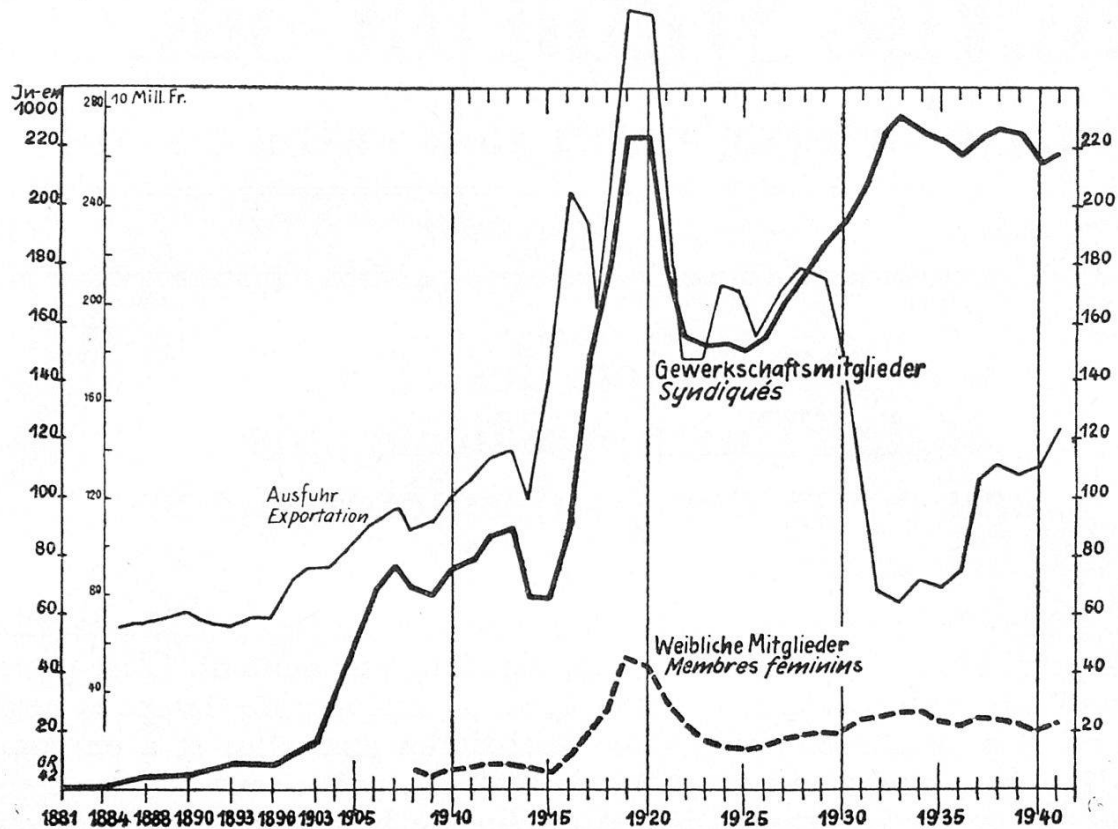


Tableau 2.

Etat des membres de l'Union syndicale depuis 1881.

Année	Membres	Année	Membres	Année	Membres
1881	450	1913	89,398	1928	176,438
1884	522	1914	65,177	1929	186,701
1888	3,350	1915	64,972	1930	194,041
1890	3,460	1916	88,628	1931	206,874
1893	9,495	1917	148,946	1932	224,164
1896	9,203	1918	177,143	1933	229,819
1903	16,593	1919	223,588	1934	223,427
1905	50,257	1920	223,572	1935	221,370
1906	68,535	1921	179,391	1936	218,387
1907	77,619	1922	154,692	1937	222,381
1908	69,250	1923	151,401	1938	225,530
1909	66,174	1924	151,502	1939	223,073
1910	75,344	1925	149,997	1940	212,602
1911	78,119	1926	153,797	1941	217,251
1912	86,313	1927	165,547		

Les facteurs internes sont avant tout de nature organique. Les oscillations des effectifs et le rythme de leur accroissement sont étroitement liés à l'évolution des formes d'organisation, à ce que nous pourrions appeler la morphologie du mouvement syndical.

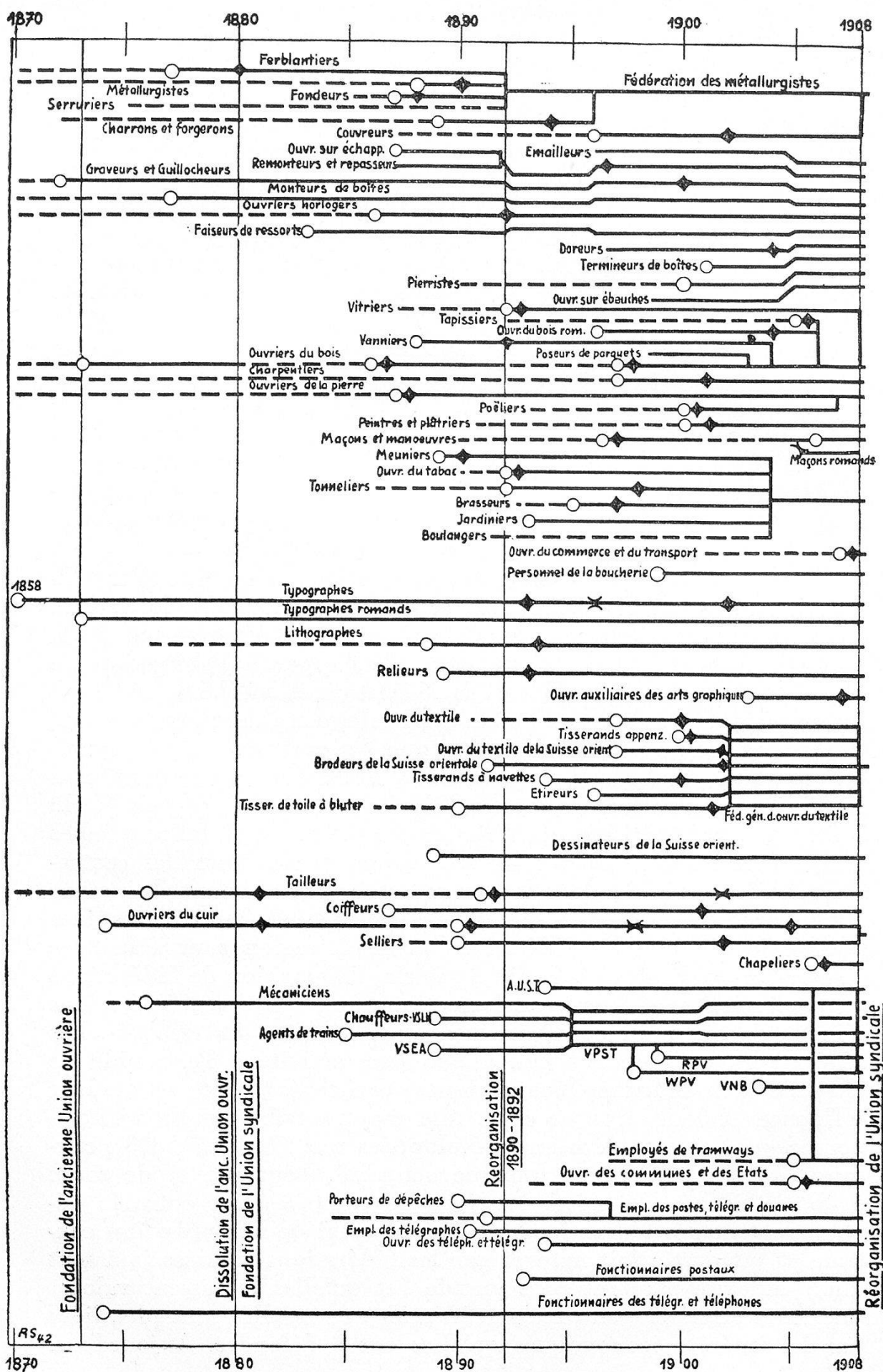
Au début, et c'est naturel, ce dernier est caractérisé par une grande diversité et par une grande dispersion des énergies. En 1888, l'Union syndicale ne comptait pas moins de 25 métiers. 12 d'entre eux étaient représentés par une section seulement; d'autres ne comprenaient que deux à trois groupements au plus. A cette époque, tant à l'intérieur qu'au dehors de l'Union syndicale, on n'enregistrait pas moins de 33 métiers très diversément organisés. Les 6 associations des métallurgistes n'avaient que quelques centaines de membres. Vers la fin du siècle, on ne comptait pas moins de 10 groupements dans l'horlogerie. Aujourd'hui, les ouvriers sur métaux et les horlogers sont groupés dans une puissante fédération de 70,000 membres.

Dans ces conditions, il est naturel qu'au début le tracé des effectifs (tableau 1) ait de la peine à s'élever, d'autant plus que l'opportunité de fédérations nationales était alors contestée par quelques-uns des militants les plus influents. En 1889 encore, les personnalités dirigeantes de l'Union syndicale jugeaient notre pays beaucoup trop petit pour permettre la création et le développement rationnel d'organisations appelées à déployer une activité s'étendant à l'ensemble du territoire de la Confédération.

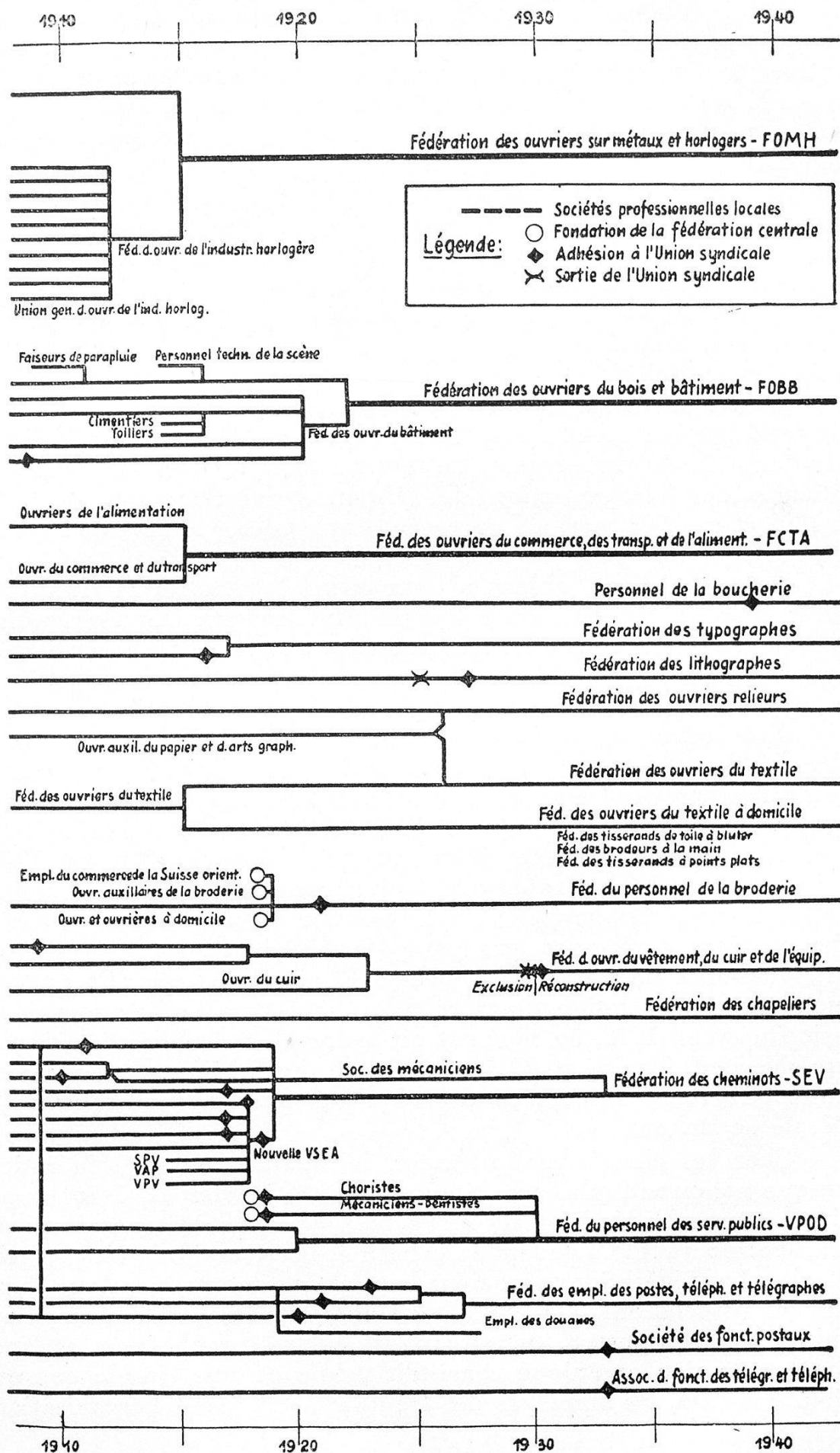
Non seulement on doutait des possibilités en matière d'organisation, mais encore on craignait, comme Auguste Merk le déclara ouvertement aux délégués du Congrès syndical d'Olten de 1890, que les puissantes fédérations, afin d'échapper à l'obligation de payer des cotisations doubles (à la fédération et à l'U.S.S., réd.), ne fussent tentées de quitter l'Union syndicale, cette dernière risquant, finalement, de ne plus se composer que de quelques faibles organisations dans une situation précaire. « Pour éviter que les fortes fédérations centrales abandonnent l'Union syndicale, ajoutait Merk, il faut que les conditions d'affiliation à l'U.S.S. soient telles qu'elles puissent être acceptées par les fédérations professionnelles centralisées. » Ces craintes, dont les causes étaient avant tout de nature administrative et financière, étaient injustifiées. Le congrès fixa pour principe que les fédérations professionnelles sont à la base de l'Union syndicale. Dès la fin du siècle, l'apparition de fédérations professionnelles et leur transformation progressive en fédérations d'industrie ont pour corollaire une augmentation des effectifs. Les fédérations, en étendant peu à peu leur activité à l'ensemble de chacune des branches économiques concernées, ont accru leur influence et leur prestige dans une mesure telle qu'elle incite à penser que les considérations développées par Merk en 1890 pourraient bien avoir encore quelque actualité. Pourtant, et de toute évidence, il y a d'étroites relations de cause à effet entre le développement des fédérations affiliées et celui de l'organisation centrale. Il est tout à fait naturel que les fédérations affiliées jouissent d'une autorité d'autant plus grande (et qu'elles la fassent valoir) que leurs effectifs sont plus considérables et qu'elles sont plus liées par les intérêts économiques qu'elles ont à défendre. Aujourd'hui

Tableau 3.

Le mouvement de concentration dans les fédérations affiliées



à l'Union syndicale suisse, de 1870 à 1942.



comme alors, dans l'intérêt de l'ensemble du mouvement et de l'économie nationale, l'Union syndicale doit être en mesure de remplir sa tâche et notamment d'assurer un heureux équilibre des intérêts en présence; d'autre part, « il faut, comme nous l'avons rappelé plus haut, que les conditions d'affiliation à l'U.S.S. soient telles qu'elles puissent être acceptées même par les plus grandes fédérations. »

Cet équilibre suppose des concessions réciproques. On le comprit. En 1906, le Congrès de Bâle décida de répartir entre les fédérations le fonds de grève géré par l'Union syndicale. En outre, le congrès décida que, dans les cas où les secours en cas de grève et de représailles versés par une fédération dépassent ses possibilités financières, celle-ci peut faire appel à la solidarité de tous les travailleurs organisés.

Nous avons déjà indiqué que l'accroissement des effectifs correspond généralement à une période de centralisation particulièrement rapide du mouvement. Le tableau 3 reflète très nettement ce phénomène (réorganisation de l'Union syndicale suisse de 1890 à 1892 et en 1908, période de guerre et premières années de l'après-guerre).

Notre troisième tableau a pour objet de montrer la transition de la modeste « société » à la fédération d'industrie. La plus grande partie des fédérations centrales actuelles ont vu le jour entre 1890 et 1900; dans la plupart des cas, leur affiliation à l'Union syndicale a eu lieu très peu de temps après.

Mais cette évolution varie assez fortement d'une branche à l'autre. Parallèlement à la réorganisation de l'Union syndicale, la centralisation progresse chez les horlogers. En 1892, les divers groupements s'unissent en une « Fédération ouvrière horlogère », malheureusement dissoute quatre ans plus tard, en 1896. En 1905, les tentatives de centralisation, qui n'avaient jamais entièrement été abandonnées, aboutissent à la création d'une « Union générale des ouvriers horlogers » groupant 10 fédérations horlogères dont quelques-unes ne sont pas affiliées à l'Union syndicale. Ce mouvement de concentration ouvrière dans l'industrie de la montre ne prit fin qu'en 1912, au moment où le travail à domicile était progressivement éliminé par la concurrence des fabriques, au moment aussi où cessait l'influence des éléments anarcho-syndicalistes de l'école de Bakounine.

Chez les cheminots également, la marche vers la fédération unique comprend plusieurs étapes. Le 1^{er} janvier 1895 fut constituée une « Fédération du personnel des entreprises suisses de transports » (V.P.S.T.) dont la cohésion, il est vrai, n'était pas très étroite. Les fédérations gardaient leur pleine autonomie. Avec l'une de ces associations, l'A.U.S.T. (« Union ouvrière des entreprises suisses de transports », qui organisait elle-même plusieurs groupements), le lien organique consistait même en une simple convention. En 1906, les employés des tramways quittèrent l'organisation.

Après être demeurées longtemps indépendante, l'Union des employés de tramways (de Suisse alémanique) se rattacha, en 1920, à la Fédération suisse du personnel des services publics. Dans les transports également, le processus de concentration fut suivi d'un mouvement de décentralisation, comme le reflux succède au flux. En 1897, la « Société suisse des aiguilleurs et gardes-voies » et la « Société suisse du personnel de la manœuvre » sont fondées; elles recrutent avant tout leurs membres dans la V.S.E.A. L'Union ouvrière, la Société du personnel des trains, les chauffeurs et les mécaniciens se retirent de la V.P.S.T. 1908 marque une nouvelle étape vers la centralisation. Une convention de cartel est signée entre la V.P.S.T., l'A.U.S.T. et la S.Z.P.V. Puis, le 1^{er} janvier 1918, une nouvelle fédération centrale est créée; elle groupe les 6 associations suivantes: Société suisse du personnel des gares, Société du personnel d'administration, Société du personnel de surveillance, Société du personnel des manœuvres, Société des aiguilleurs et gardes-voies, Fédération du personnel des chemins de fer secondaires. Le 1^{er} septembre 1919 enfin, le mouvement de concentration prend fin. La nouvelle Fédération suisse des cheminots (S.E.V.), à l'exception des mécaniciens de locomotives, groupe toutes les catégories, qui se constituent en sous-fédérations jouissant d'une large autonomie. En 1933, les mécaniciens de locomotives, qui avaient quitté, en 1912, la Société du personnel des locomotives, adhèrent à la S.E.V.

Comme on le voit, ce tableau donne de précieuses indications sur le développement de chacune des fédérations.

Le quatrième tableau expose schématiquement la structure de l'Union syndicale suisse. Les sections locales des fédérations affiliées constituent la base de l'édifice. A leur tour, les fédérations, chargées de la défense des intérêts professionnels de leurs membres, forment l'Union syndicale. Celle-ci, tout en respectant l'autonomie et les droits de celles-là, a pour mission de résoudre les tâches communes qui dépassent le cadre de l'activité des fédérations. Les cartels syndicaux locaux et cantonaux sont directement rattachés à l'Union syndicale. Ils jouent le rôle de « point d'appui » de l'activité syndicale. En quelque sorte, on peut dire que leur liaison avec l'organisation centrale est « horizontale », tandis que les liens qui unissent cette dernière aux fédérations sont « verticaux ».

Il est intéressant d'établir une comparaison entre les tableaux 3 et 5. (La partie supérieure du tableau 5 indique l'évolution des effectifs dans les fédérations de plus de 5000 membres et la partie inférieure dans les fédérations de moins de 5000 membres.) Ces graphiques traduisent une fois de plus les relations de cause à effet entre l'accroissement des effectifs et les phénomènes de concentration que nous venons d'exposer.

Bien que cette distinction entre les fédérations de plus et de moins de 5000 membres ait des causes uniquement techniques, elle n'en permet pas moins de constater que l'évolution des petites organisations révèle plus de stabilité que celle des grandes.

Tableau 4.

Schematische Darstellung über den
Aufbau des Schweizerischen Gewerkschaftsbundes
*La représentation schématique de la
structure de l'Union syndicale Suisse*

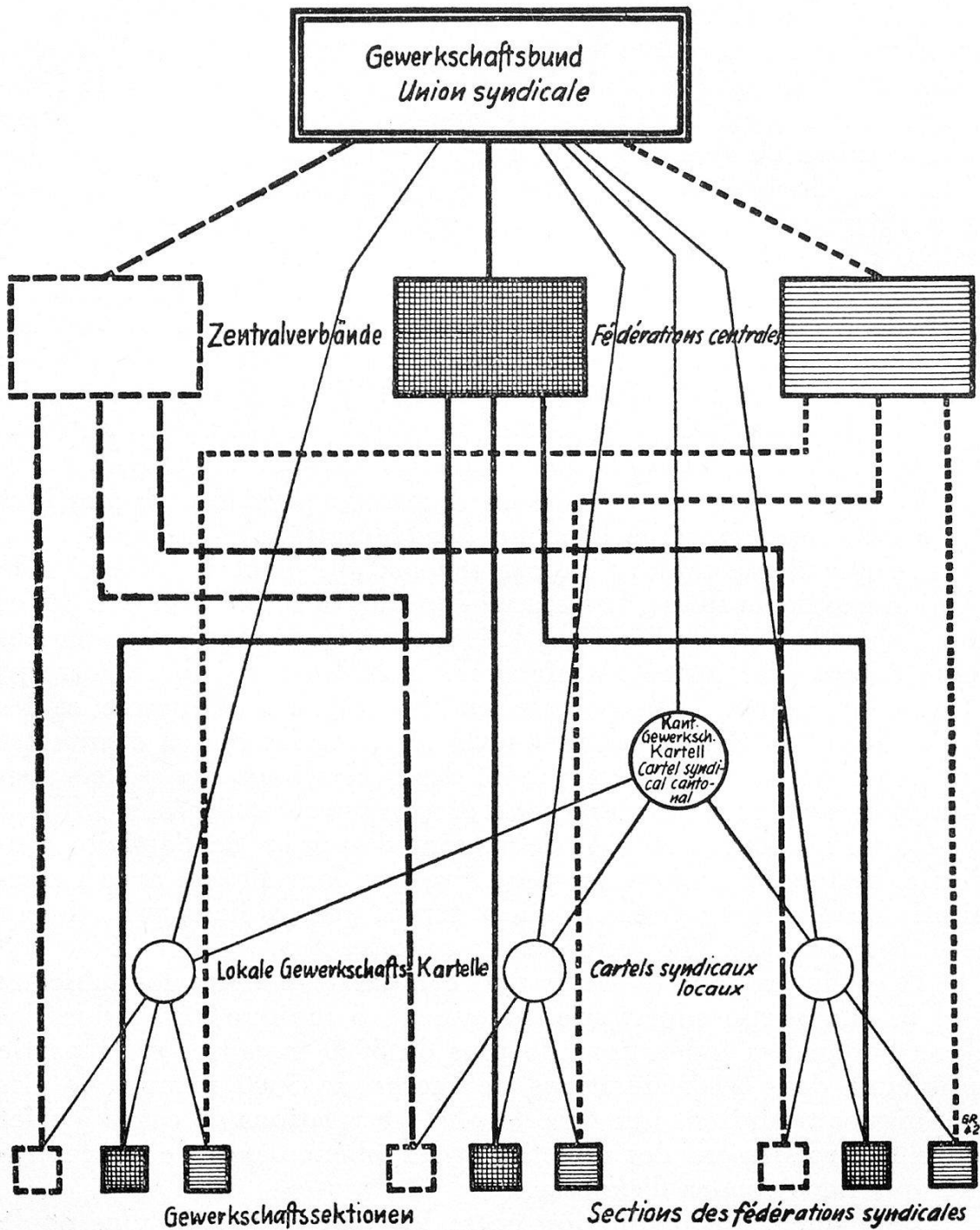
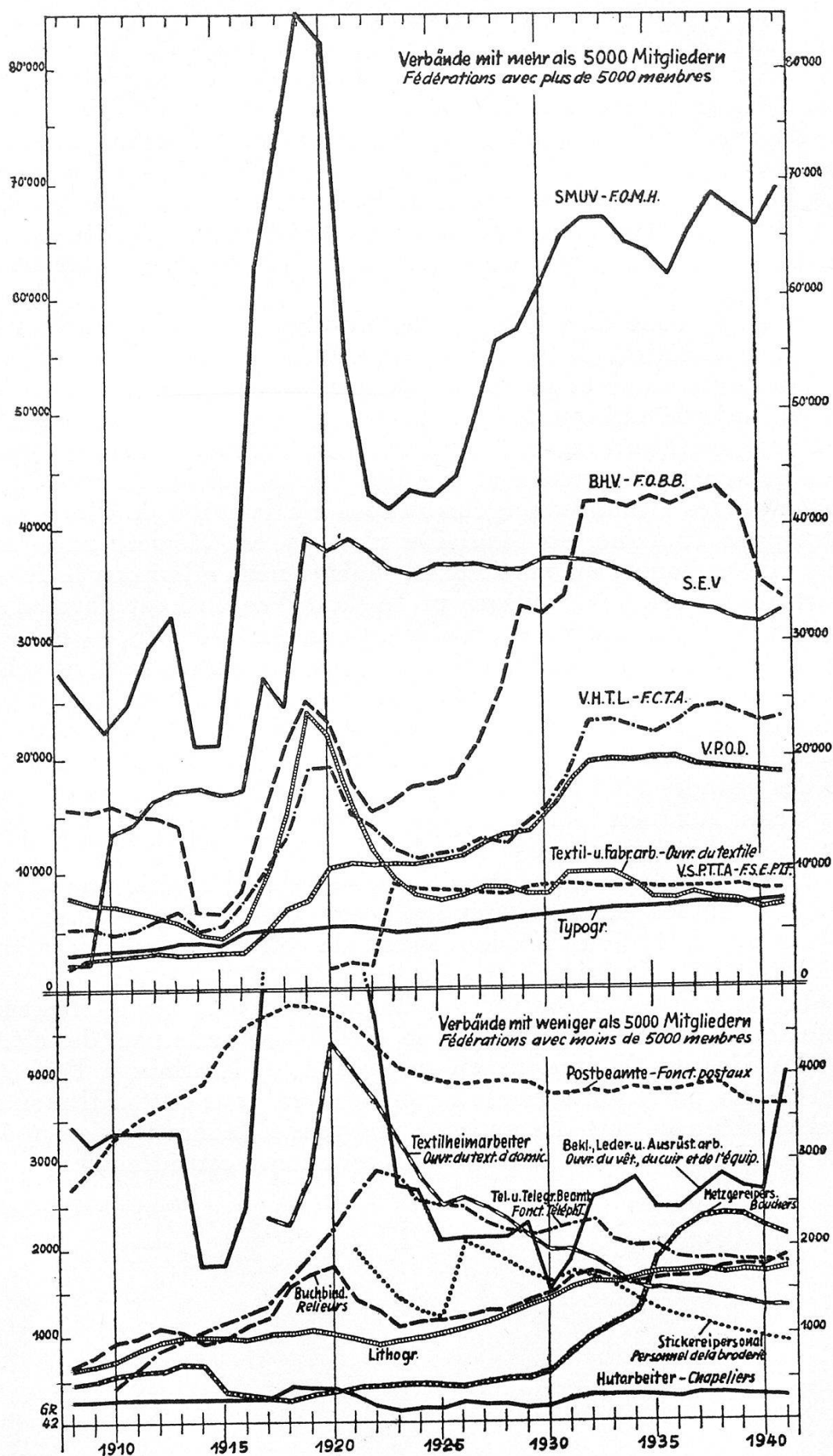


Tableau 5.

Mouvement des effectifs des fédérations affiliées, de 1908 à 1941.



Les raisons de ce phénomène sont suffisamment connues et il n'est pas besoin de les rappeler ici. Toutefois, les sommets importants... et les abîmes que dessine le tracé des effectifs des grandes fédérations, issues du processus de concentration, ne doivent pas nous faire sous-estimer la « ligne de vie » plus régulière des petites associations. D'ailleurs, cette régularité ne les empêche pas de se rendre compte qu'un certain degré de centralisation est encore nécessaire (des pourparlers sont actuellement en cours à cet effet dans le textile, et l'Association des ouvriers coiffeurs s'est affiliée, l'an dernier, à la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement.

Il s'agit donc de distinguer les avantages des désavantages de cette centralisation. Nous commençons à nous rendre compte, sur le plan économique et social, du danger des organismes démesurés. On sait aujourd'hui que le gigantisme finit par se retourner contre lui-même, qu'il porte en soi le germe de sa destruction. Nous apprécions de nouveau la qualité et la solidité de ce qui se fait avec l'aide du temps, les avantages des institutions « à la taille de l'homme », faites pour l'homme, où l'individu n'est pas un élément anonyme, mais une personne, un participant. Mais si nous admirons la ferme structure, les solides traditions professionnelles, le haut degré d'organisation, l'accroissement quasi constant des effectifs — que les crises ont été impuissantes à interrompre — de fédérations telles que celles des lithographes, des typographes, des relieurs, etc. (c'est-à-dire d'organisations dont le champ d'activité est limité), nous ne méconnaissions ni la difficulté des tâches, ni l'immense responsabilité des grandes fédérations. Nous ne sous-estimons pas les dangers très réels auxquels elles ont tout particulièrement à faire face ensuite des bouleversements actuels.

Les diagrammes du tableau 5 nous semblent revêtir une valeur symbolique: les sommets reposent sur des assises solides. Le tableau 6, qui indique le mouvement des effectifs des fédérations de 1908 à 1941, confirme bien cette image.

Le tableau ci-dessous indique les modifications de la structure professionnelle de l'Union syndicale, c'est-à-dire de la part des effectifs des diverses fédérations ou groupes de fédérations à l'effectif total de l'organisation centrale (exprimées en pour-cent). Il montre aussi combien la part des petites et moyennes fédérations groupées sous la rubrique « autres industries » est encore considérable:

	Ouvriers sur métaux et horlogers	Bâtiment	Textile	Arts graphiques	Administrations et entreprises publiques	Autres industries
	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0	0/0
1890	23	18	7	4	—	48
1903	31	23	21	11	—	14
1910	35	25	11	9	7	13
1917	42	10	8	7	22	11
1920	37	10	12	5	23	13
1929	31	18	7	5	31	8
1941	32	16	4	5	30	13

Tableau comparatif des effectifs des fédérations de 1908 à 1941.

Année	Ouvriers du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtem., du cuir et de l'équip.	Relieurs	Chemi-nots	Ouv. du comm., d. transp. et de l'alim.	Chape-liers	Litho-graphes	Métal-lurgistes et horlogers	Person-nel de la bou-cherie	Person-nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. d. postes, téléph. et télégr.	Person-nel de la broderie	Fonct. d. télégr. et téléph.	Ouvriers du tex-tile, en fabrique	Ouv. du textile, à do-micile	Typo-graphes
1908	15,690	3437	628 ¹	2,068	5,282	220	632	27,489	456	1,813	2682	—	—	—	7,863 ²	—	3045
1910	15,979	3385	929	13,591	4,328	241	717	22,223	538	2,578	3267	—	—	376	7,061 ²	—	3369
1912	14,906	3399	1069	16,219	5,975	265	933	29,756	583	2,992	3611	—	—	819	5,963 ²	—	3737
1914	6,306	1830	906	17,358	4,824	256	974	20,904	620	2,422	3880	—	—	1029	4,423 ²	—	3871
1916	8,376	2591	1087	17,036	7,622	261	983	35,730	291	2,908	4553	—	—	1307	5,584 ²	—	4895
1918	21,085	7628	1554	24,473	13,193	400	1021	74,366	228	7,116	4795	—	—	—	15,221	2259	5114
1920	23,399	8189	1771	38,609	19,492	385	1027	82,699	368	10,229	4728	1714 ⁴	—	2237	22,107	4365	5405
1921	17,842	5794	1407	39,086	15,290	290	952	55,017	385	10,505	4581	2190	2003 ⁴	2575	16,208	4020	5432
1922	15,232	4747	1266	37,888	13,800	152	907	42,745	405	10,416	4329	1902	1692	2872	12,190	3698	5255
1923	16,081	2709	1152	36,239	11,889	134	937	41,669	424	10,526	4069	9093	1408	2789	9,390	3241	4942
1924	17,560	2696	1081	35,937	11,217	149	974	43,331	437	11,001	3986	8661	1257	2542	8,128	2781	4978
1925	17,753	2077	1156	36,533	11,602	149	1024 ¹	42,709	422	11,331	3927	8514	1179	2496	7,626	2517	5097
1926	18,278	2141	1209	36,653	11,824	209	1092 ¹	44,424	410	11,886	3888	8441	2068	2492	8,129	2548	5625
1927	21,212	2128	1260	36,689	12,875	184	1153	50,099	469	12,578	3901	8319	1971	2278	8,606	2447	5821
1928	25,897	2130	1271	36,129	12,709	180	1290	56,575	492	13,122	3924	8251	1825	2188	8,586	2320	5968
1929	32,816	2321	1365	36,129	13,967	159	1363	57,850	510	13,789	3907	8422	1691	2131	8,337	2168	6158
1930	32,353	1468 ³	1485	37,235	15,627	187	1455	61,126	555	16,140	3788	8707	1574	2179	8,350	1962	6372
1931	33,973	1839	1650	37,310	18,295	238	1553	65,301	775	18,006	3787	8793	1694	2248	9,695	1960	6567
1932	42,319	2768	1687	37,158	23,271	294	1608	66,610	992	19,502	3827	8651	1643	2298	9,976	1853	6824
1933	42,258	2829	1602	36,570	23,358	295	1607	66,926	1080	19,864	3731 ⁴	8589	1560	2048 ⁴	9,922	1672	6988
1934	41,933	2798	1591	35,729	22,140	288	1617	64,566	1405	19,479	3810	8596	1403	1991	8,814	1571	7101
1935	42,352	2401	1617	34,631	22,573	280	1643	63,756	1831	20,004	3774	8534	1270	1998	7,872	1511	7154
1936	42,011	2430	1631	33,627	23,317	270	1653	61,855	2133	20,010	3765	8454	1156	1835	7,705	1490	7178
1937	42,523	2596	1631	32,882	24,043	274	1679	65,662	2299	19,202	3831	8485	1107	1807	8,075	1430	7154
1938	43,238	2833	1715	32,320	24,402	272	1698	68,322	2368	19,089	3861	8563	1042	1843	7,678	1379	7281
1939	41,421	2662	1749	31,769	23,645	270	1720	67,679	2330 ⁴	18,979	3663	8558	979	1775	7,297	1326	7251
1940	35,101	2611	1733	31,574	22,796	250	1729	65,824	2215	18,505	3602	8475	927	1793	6,890	1288	7289
1941	33,865	4011	1811	32,345	23,367	240	1764	69,045	2076	18,159	3618	8498	871	1783	7,154	1283	7361

¹ N'étaient pas affiliés à l'Union syndicale cette année-là. ² Y compris les ouvriers à domicile. ³ Jusqu'en 1930: Ouvriers du vêtement et de l'équipement. ⁴ Affiliation à l'Union syndicale. Les autres fédérations avant 1908.

Nous avons dit au début que, parallèlement aux facteurs internes, de nature administrative avant tout, les facteurs inhérents au caractère économique de l'organisation syndicale, élément de l'économie nationale, jouent, eux aussi, un rôle important.

Nous avons tenté de montrer ces relations de causalité telles qu'elles ressortent de la statistique des membres, et cela depuis la fondation de l'Union syndicale. Les oscillations des effectifs, on le sait, sont étroitement déterminées par celles du degré d'occupation. Nous avons l'intention de le démontrer par un graphique. Mais comme nous ne disposons pas des chiffres nécessaires depuis 1881 (sans trop nous soucier de l'orthodoxie en matière de statistique), nous avons confronté, dans le tableau 1, la courbe des exportations avec le tracé des effectifs. Mais, notre économie nationale dépendant de la manière la plus étroite des exportations — et nous nous en rendons très nettement compte à l'heure actuelle — (« Notre exportation est la condition même de notre prospérité et celle-ci cesse avec celle-là », a rappelé le collègue Ilg lors de la dernière session du Conseil national), notre comparaison est justifiée. Le tableau 1 montre, on ne peut plus clairement, la relation de causalité entre le mouvement des effectifs et celui des exportations. Les deux tracés révèlent un extraordinaire parallélisme jusqu'en 1930, c'est-à-dire pendant toute la période d'épanouissement du libéralisme économique. Rappelons que la Conférence économique mondiale de 1933 marque la fin de cette période, au cours de laquelle les organisations syndicales sont nées et se sont développées.

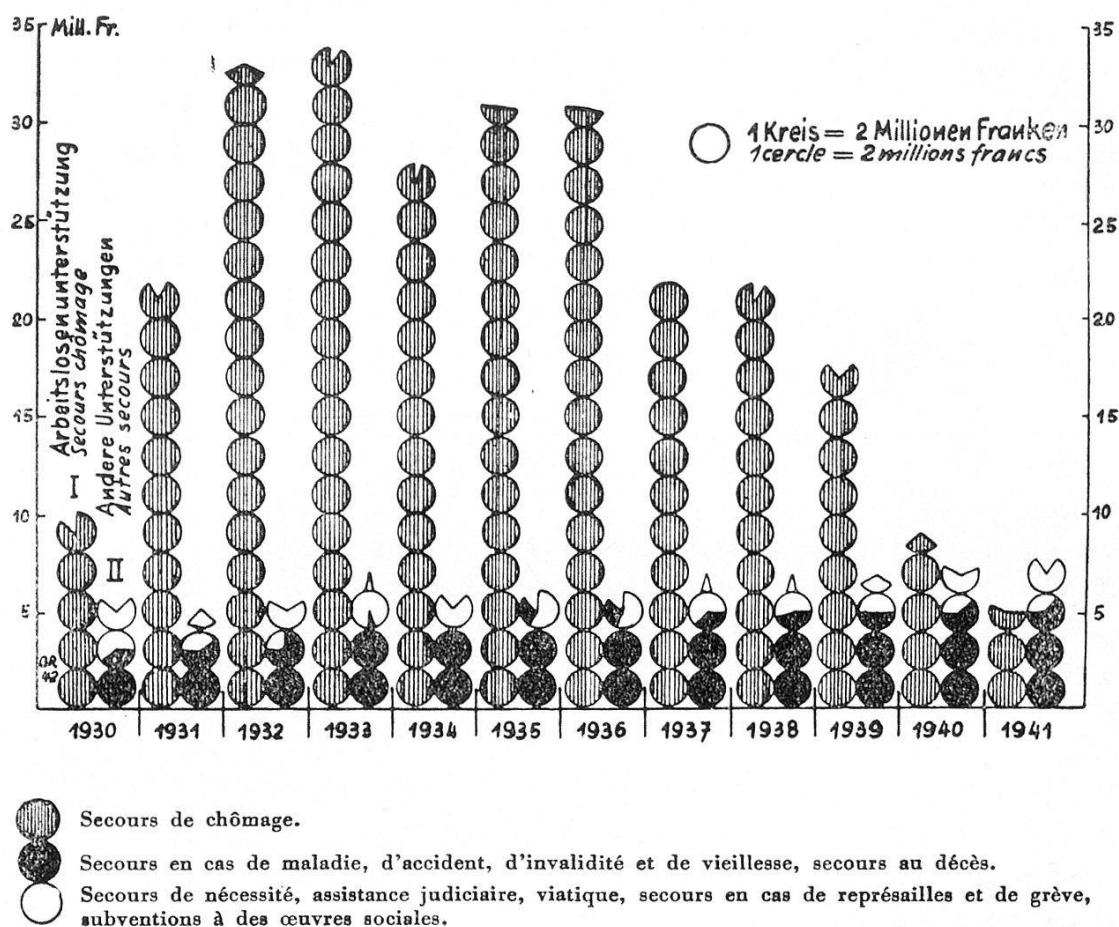
Au début de 1929, nous voyons ces deux lignes s'écarter et les « ciseaux » s'ouvrir de plus en plus. Le tracé des effectifs, avec quelques fléchissements, poursuit sur ascension, tandis que celui des exportations, après une chute verticale, ne parvient plus, malgré une régression très nette, à regagner l'ancien niveau.

Pourquoi le diagramme des effectifs n'a-t-il pas suivi celui des exportations? Il y a de nombreuses raisons à ce phénomène. *L'assurance-chômage*, telle qu'elle a été organisée dans le cadre de la loi de 1926, est l'une des plus évidentes. Comme on le sait, le mouvement syndical, en dépit des regrettables lacunes de cette législation, n'a pas demandé le referendum, craignant qu'en cas de rejet de la loi il ne soit pas possible de trouver en temps utile une solution meilleure. Les événements lui ont donné raison.

Le tableau 7 montre l'ampleur des secours de chômage versés par les fédérations de 1930 à 1936. Si l'on place ces colonnes sous le diagramme des effectifs du tableau 1, on a très nettement l'impression qu'elles le soutiennent. Le tableau 7 montre aussi combien les versements — en augmentation régulière — des autres institutions syndicales de prévoyance (boules noires et blanches) sont indépendants des secours de chômage qui, eux, sont étroitement conditionnés par la situation économique.

Tableau 7.

Les secours versés par les fédérations de 1930 à 1941.



Les tableaux 8 et 9 montrent les sommes extraordinairement élevées versées par les organisations syndicales depuis 1920 (pour toutes les branches de la prévoyance sociale); elles ne totalisent pas moins de 388,902,970 francs. Bien que les subventions accordées par les pouvoirs publics pour l'assurance-chômage se montent à 211,348,000 francs, les prestations des organisations syndicales (72,635,333 francs) n'en sont pas moins considérables. Les prestations des fédérations syndicales pour l'assurance-maladie sont de 35,244,148 francs (3,390,657 francs de subventions des pouvoirs publics). Sur ce total de 388,902,970 francs, les fédérations n'ont pas versé moins de 174,164,313 millions de francs.

Tableau 9.

Les secours versés par les fédérations syndicales.

1920—1924	26,984,732	1935	36,672,061
1925—1929	27,610,605	1936	36,710,254
1930	14,962,400	1937	28,151,220
1931	25,831,516	1938	28,007,542
1932	38,059,923	1939	24,254,383
1933	39,879,593	1940	15,717,769
1934	33,355,001	1941	12,705,971
		1920—1941	388,902,970

Les secours versés par les fédérations syndicales de 1920 à 1941.

	Secours de chômage	Secours en cas de maladie et d'accident	Secours de vieillesse et décès	Secours d'invalidité	Viatique, allocations pour déménage- ment	Secours de nécessité	Secours de protection judiciaire	Mouvements revendicatifs, secours en cas de représailles	Subventions à des œuvres sociales
1920—1924	9,292,918	6,507,859	1,205,421	900,731	111,449	238,989	296,333	7,362,429	1,068,603
1925—1929	12,025,686	6,972,700	2,073,590	1,714,441	189,842	478,647	384,987	2,518,492	1,252,220
1930	9,792,585	1,775,756	617,543	473,805	64,421	99,764	88,131	1,625,324	425,071
1931	21,393,891	2,030,943	642,629	552,046	61,566	196,150	125,740	247,116	581,435
1932	32,723,553	2,175,820	662,498	624,233	65,727	263,147	108,165	687,572	749,208
1933	33,804,006	2,205,550	1,323,886	720,464	28,377	223,568	103,932	731,124	738,686
1934	27,901,002	2,018,889	1,017,995	976,428	26,971	465,810	100,102	359,248	488,556
1935	30,924,035	2,253,869	1,366,844	863,618	23,375	175,138	116,670	588,725	359,787
1936	30,984,122	2,165,458	1,565,687	818,788	27,402	161,653	100,596	383,379	503,169
1937	22,021,556	2,053,235	1,345,756	1,071,351	14,203	402,653	97,890	648,252	496,324
1938	21,876,938	2,135,988	1,715,718	971,702	10,307	406,033	99,512	253,399	537,945
1939	17,597,732	2,241,132	1,784,540	968,388	20,197	683,573	84,127	414,392	460,302
1940	8,539,960	2,159,413	2,137,658	990,517	16,383	1,235,868	76,768	110,221	450,981
1941	5,105,949	1,938,193	2,300,040	1,052,825	20,687	1,197,708	78,014	171,158	841,397
Total 1920—1941	283,983,933	38,634,805	19,759,805	12,699,337	680,907	6,228,701	1,860,967	16,100,831	8,953,684

Tableau 8.

Cette année, il est particulièrement indiqué de rappeler l'importance de l'assurance-chômage et ses répercussions sur la vie syndicale. En effet, n'est-ce pas cette année que le Conseil fédéral, donnant suite à des interventions réitérées des syndicats, a promulgué, après que de nombreux amendements eussent été apportés au projet initial, une nouvelle réglementation de l'assurance-chômage pour la période de crise consécutive à la guerre? La nouvelle législation entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1943. Il nous semble utile de rappeler les commentaires dont l'Union syndicale a accompagné cette décision:

« Nous constatons avec une satisfaction toute particulière que les craintes que nous inspirait le sort des caisses d'assurance-chômage sont désormais dissipées. Les caisses reconnues par la Confédération demeurent le fondement de l'assurance-chômage. L'idée de faire de l'assurance-chômage une branche du fonds de compensation pour perte de salaire a été abandonnée. On a renoncé à l'injuste projet de dépouiller de leurs fonctions les caisses syndicales de chômage, les pionniers de l'assurance-chômage. »

L'assurance-chômage est l'un des éléments de cette « sécurité économique » promise par tous les belligérants et qui doit inaugurer une ère plus juste. Les conquêtes que le dynamisme de l'économie libérale (dont l'optimisme a été la caractéristique essentielle) a permis de réaliser doivent devenir un droit inaliénable.

Les prestations des organisations syndicales démontrent que les syndiqués sont dignes de jouir de ce droit. L'assurance-chômage n'est pas seulement une institution de prévoyance; elle est aussi la manifestation d'une volonté d'aide mutuelle, c'est-à-dire de l'idée de solidarité, le principe moteur de l'organisation syndicale.

Le parallélisme entre le tracé des effectifs et celui des exportations (tableau 1), de même que les « ciseaux » qui s'ouvrent à partir de 1930, confirment un lieu commun, à savoir que *le mouvement des membres est déterminé avant tout par les fluctuations économiques et par le revenu des travailleurs, c'est-à-dire par des faits matériels*. Il serait vain de contester ces liens de causalité et de nier qu'au cours des 60 dernières années — années d'incertitude économique pour le travailleur — les considérations d'ordre matériel ont joué un rôle prépondérant lors de l'affiliation à l'organisation syndicale. Les salariés étaient dans l'impossibilité — et pour cause — d'échapper à « l'esprit du siècle ».

Dans l'ordre actuel des choses, il est évident que les travailleurs ne peuvent se soustraire entièrement à la mentalité matérialiste qui caractérise notre époque. Toutefois, le noyau — considérable — de syndiqués dont les fluctuations et les crises économiques n'ont pu ébranler la fidélité montre bien que *cette mentalité peut être surmontée*; d'ailleurs, les organisations syndicales, qui tendent à un régime économique au service de la collectivité, s'appliquent tout

particulièrement, par leur travail éducatif, à réformer cette mentalité. Elles n'ont jamais cessé, dans la mesure où les circonstances le permettaient, de mettre le bien public au-dessus de leurs intérêts particuliers, encore que cette attitude ne se soit que trop souvent retournée contre elles.

Le tableau (10) des *mouvements revendicatifs* au cours des 30 dernières années illustre bien cet aspect de la politique syndicale. Parallèlement à la consolidation de cette « sécurité sociale » — dont les *contrats collectifs* nous apparaissent le principal agent — le nombre des grèves est tombé de 971 pendant la période de 1910 à 1919 et à 306 de 1930 à 1939; celui des grévistes a passé de 83,866 à 23,879. Il y a un indéniable rapport entre la diminution des grèves et celle des lock-outs.

Tableau 10.

	Mouvements	Participants	Grèves		Lock-outs	Contrats collectifs	
			Nombre	Grévistes		Nombre	Participants
1910—1919	7,775	1,310,145	971	83,866	55	1147	146,705
1920—1929	6,469	1,481,500	654	54,906	31	926	167,690
1930—1939	5,823	1,217,532	306	23,879	—	871	208,915
1940	890	306,576	—	—	—	17	1,680
1941	1,513	380,883	12	204	—	59	8,284

Année	Total des mouvements			Dont grèves et lock-outs		
	Mouvements	Participants Total	Dont organisés	Conflits	Participants	Journées de travail perdues en moyenne
1929	493	101,616	65,038	45	5,130	33
1930	539	87,715	49,909	24	3,060	92
1931	455	72,089	40,355	28	1,439	14
1932	578	82,720	55,927	50	4,139	27
1933	429	121,570	93,984	42	2,593	24
1934	496	87,773	55,925	24	2,798	11
1935	427	45,719	31,279	23	723	21
1936	565	134,354	84,127	51	4,127	19
1937	994	187,013	99,380	35	4,246	24
1938	758	191,194	116,442	19	650	20
1939	582	207,385	139,248	10	64	8
1940	890	306,576	134,181	—	—	—
1941	1,513	380,883	206,569	12	204	43

Année	Effectif des salariés ayant bénéficié des avantages ci-dessous				Contrats collectifs		
	Réduction de la durée du travail	Augmentation de salaire	Amélioration des vacances payées	Améliorations diverses	Nombre	Entreprises	Participants
1930	2,964	34,113	11,942	11,559	85	1,945	25,824
1931	4,322	10,628	6,138	7,264	75	689	9,090
1932	1,819	4,700	3,897	3,707	72	525	7,479
1933	603	1,957	1,498	10,983	65	505	6,160
1934	1,307	1,968	6,573	4,870	84	1,652	18,813
1935	1,733	916	1,327	9,544	24	184	1,144
1936	2,011	6,562	4,903	9,179	115	1,977	15,099
1937	8,773	135,300	84,230	10,944	140	3,989	52,563
1938	2,261	67,505	11,719	15,686	116	4,323	47,060
1939	1,278	22,868	7,130	35,423	95	2,514	25,683
1940	1,574	165,826	4,395	7,207	17	643	1,680
1941	14,970	310,443	3,912	27,126	59	1,302	8,284

Bien que la situation économique, au cours de la dernière guerre, ait été loin d'être aussi grave qu'aujourd'hui, les mouvements de salaires et les grèves ont été aussi amples que nombreux. En revanche, en 1940, à une époque pourtant très critique, il n'y a pas eu de grèves. C'est la première fois. En 1941, il y en a eu 12 seulement. Parallèlement, le nombre des salariés assujettis aux contrats collectifs passe de 146,705 pour la période allant de 1910 à 1919 à 208,915 de 1930 à 1939. En revanche, le nombre des contrats collectifs, ensuite de la concentration croissante du mouvement syndical, tombe de 1147 à 871.

Telle était la situation au début de 1942. Cette année, comme en 1917, nous constatons une tension. Il semble que certains milieux entendent abuser du sentiment de responsabilité et de la réserve dont les salariés et leurs organisations font preuve pour revenir à leurs anciens errements et pour empêcher la répartition équitable des charges imposées par la guerre, c'est-à-dire la seule possibilité de maintenir la concorde dont nous avons besoin pour rechercher en commun les solutions nécessaires. On estime, ici et là, que le moment est venu de prendre un autre ton et de renoncer à la discipline et à la mesure. Il est évident que certaines gens ne craignent pas de provoquer un second 1918.

Notre statistique illustre nettement le sentiment profond de responsabilité dont les travailleurs organisés sont animés. Il serait donc criminel de tenter d'en abuser.

Arrivés à la fin de ces considérations statistiques, il nous semble utile, afin d'en illustrer mieux les enseignements, de rappeler certains faits (on en constatait d'analogues au début de la quatrième année de la première guerre mondiale). Nous ne saurions mieux faire que de citer l'article que le collègue Bircher a publié le 10 octobre dans « L'Appel », l'organe de la Fédération des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement. L'auteur attire l'attention sur certaines des difficultés que rencontrent, ici et là, toutes les organisations syndicales. « L'attitude observée au cours de ces dernières semaines par divers employeurs éveille l'impression d'une véritable conjuration. En recourant à des moyens peut-être courants vers 1897, on s'oppose à l'organisation des salariés... « En aucun cas il ne doit y avoir un second 1918! » Combien de fois l'avons-nous lu et entendu depuis la guerre. Mais, pour cela, il importe de mieux tenir compte des vœux légitimes des travailleurs. Pourtant, ces derniers temps, nous avons l'impression que nous revenons lentement à la situation d'alors, sans que les salariés, dont la discipline est exemplaire, en portent la moindre responsabilité. *Les responsables, ce sont les patrons qui assimilent cette discipline à l'impuissance des organisations syndicales et qui veulent mettre leur patience à l'épreuve.* Il semble qu'ils n'aient pas encore compris les nécessités de l'heure... Si nous voulons éviter un second 1918, il faut que de nombreux employeurs modifient radicalement leur attitude à l'égard des syndicats.

II.

Mais revenons à la méthode classique et comparons les résultats de 1940 à ceux de 1941. Le nombre global des membres de l'Union syndicale passe de 212,602 à 217,251, en augmentation de 4649. Au recul de 1 % en 1939 et de 4,7 % en 1940 succède (tableau 11) un accroissement de 2,2 % (dont 1582 femmes et 3067 hommes). Alors que les femmes participent à la moitié du recul total de 1939, cette proportion n'est plus que de 10 % environ en 1940. En 1941, en revanche, les gains féminins correspondent à près à la moitié de l'augmentation générale, chiffre d'autant plus remarquable que les 21,538 femmes affiliées à l'Union syndicale constituent le 9,9 % seulement des effectifs (9,4 % en 1940 et 10,9 % en 1931 — chiffre maximum).

L'argument généralement admis pour expliquer l'augmentation du nombre des membres — une situation économique favorable — ne vaut qu'en partie. Du mois d'août 1939 à la fin de décembre 1941, la hausse du coût de la vie est de 35 %. Pourtant, l'adaptation des salaires est loin de suivre la marche du renchérissement, si bien qu'en 1941 — et encore moins en 1942 — la compensation, pour de nombreuses catégories de travailleurs, n'atteint même pas la moitié du renchérissement. Aujourd'hui encore, bien que l'indice ait monté de 42 % depuis la guerre, la compensation oscille entre 6 et 20 %; en moyenne, elle ne dépasse guère 15 %. En d'autres termes, elle est encore nettement inférieure à la moitié. Le degré d'occupation favorable a certainement contribué à l'augmentation des effectifs. En 1941, le nombre des chômeurs complets inscrits auprès des offices de placement a oscillé entre 4380 et 21,066 (janvier) et entre 6130 et 38,765 en 1940. L'étiage atteint en 1939 a même été dépassé. En 1942, ce chiffre était de 4781 contre 5531 en juillet 1941.

Tableau 11.

Fin décembre	Nombre des fédérations	Globaux	Effectifs Hommes	Femmes
1930	14	194,041	174,825	19,216
1931	14	206,874	184,304	22,570
1932	14	224,164	199,978	24,186
1933	16	229,819	204,253	25,566
1934	16	223,427	199,954	23,473
1935	16	221,370	199,348	22,022
1936	16	218,387	197,250	21,137
1937	16	222,381	199,448	22,933
1938	16	225,530	203,343	22,187
1939	17	223,073	202,055	21,018
1940	17	212,602	192,646	19,956
1941	17	217,251	195,713	21,538

Fluctuations des effectifs des diverses fédérations de 1940 à 1941.

Fédérations	Fin décembre 1941	Augmentation ou diminution en regard de 1940		Part en % à l'effectif global de l'U.S.S.
		absolue	en %	
1. Ouvriers du bois et bâtiment . .	33,865	— 1,236	— 3,5	15,6
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	4,011	+ 1,400	+ 53,6	1,8
3. Relieurs	1,811	+ 78	+ 4,5	0,8
4. Cheminots	32,345	+ 771	+ 2,4	14,9
5. Travailleurs du commerce, des trans- ports et de l'alimentation . . .	23,367	+ 591	+ 2,6	10,8
6. Chapeliers	240	— 10	— 4,0	0,1
7. Lithographes	1,764	+ 35	+ 2,0	0,8
8. Ouvriers sur métaux et horlogers .	69,045	+ 3,221	+ 4,9	31,8
9. Personnel de la boucherie . . .	2,076	— 139	— 6,3	1,0
10. Personnel des services publics . .	18,159	— 346	— 1,9	8,3
11. Fonctionnaires postaux	3,618	+ 16	+ 0,4	1,7
12. Employés des P.T.T.	8,498	+ 23	+ 0,3	3,9
13. Personnel de la broderie . . .	871	— 56	— 6,0	0,4
14. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	1,783	— 10	— 0,6	0,8
15. Ouvriers du textile en fabrique .	7,154	+ 264	+ 3,8	3,3
16. Ouvriers du textile à domicile . .	1,283	— 5	— 0,4	0,6
17. Typographes	7,361	+ 72	+ 1,0	3,4
	217,251	+ 4,669	+ 2,2	100,0

En 1940, les gains se limitent aux lithographes, aux typographes et aux fonctionnaires T.T. En 1941, les deux premières professions enregistrent une nouvelle augmentation, tandis que les fonctionnaires T.T. reculent de 0,6 %. Les fédérations des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, des relieurs, des cheminots, des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation, des métallurgistes et horlogers, des fonctionnaires postaux, des employés P.T.T. et des ouvriers du textile en fabrique ont également enregistré un accroissement des effectifs. En ce qui concerne la première de ces fédérations, l'amélioration de 54 % est due à l'affiliation de l'Association des ouvriers coiffeurs. En revanche, la régression s'est poursuivie chez les ouvriers du bois et bâtiment, les chapeliers, le personnel de la boucherie, le personnel des services publics, le personnel de la broderie et les ouvriers du textile à domicile.

Sur les 17 organisations, 10 ont vu le nombre de leurs membres augmenter en 1941, tandis que 4 révélaient un fléchissement en 1940. C'est la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers qui a bénéficié de la plus forte augmentation (3221), puis celle des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, qui s'est accrue de 1400 membres. Comme en 1940, c'est la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment qui a subi la perte la plus sen-

sible (1236 membres contre 6320 en 1940). La F.O.M.H., avec 69,045 membres, demeure la plus forte des organisations affiliées à l'Union syndicale. Vient ensuite la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (33,865), suivie de près par celle des cheminots (32,345). Tandis que la différence entre ces deux fédérations était encore de 3527 membres en 1940, elle n'était plus que de 1520 en 1941. La F.C.T.A. compte 23,367 membres, la V.P.O.D. 18,159, celle des employés P.T.T. 8498. Les typographes organisent 7361 salariés, les ouvriers du textile en fabrique 7145, les ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement 4011, les fonctionnaires postaux 3618, le personnel de la boucherie 2076, les relieurs 1811, les fonctionnaires des télégraphes et des téléphones 1783, les lithographes 1764, les ouvriers du textile à domicile 1283, le personnel de la broderie 871 et les chapeliers 240.

Evolution des effectifs dans les différents cantons de 1937 à 1941.

Cantons	Nombre des membres					Modification 1940/41
	1937	1938	1939	1940	1941	
Berne	50,312	50,879	49,766	46,428	46,794	+ 366
Zurich	46,611	47,586	46,978	45,845	46,463	+ 618
Argovie	15,423	15,911	15,758	15,065	15,341	+ 276
Bâle-Ville	12,967	13,521	13,517	12,847	12,885	+ 38
Neuchâtel	13,207	13,266	12,995	12,454	12,095	— 359
St-Gall	12,236	12,012	11,764	11,499	11,822	+ 323
Vaud	13,433	13,363	12,868	11,936	11,798	— 138
Soleure	9,108	9,280	9,262	9,134	10,206	+ 1072
Genève	11,325	11,279	10,932	10,181	9,511	— 670
Tessin	6,548	7,537	7,764	7,280	7,660	+ 380
Lucerne	5,244	5,262	5,262	4,994	5,162	+ 168
Thurgovie	5,351	5,327	5,310	4,903	5,134	+ 231
Grisons	4,068	3,768	3,766	3,696	3,521	— 175
Valais	2,550	2,397	2,262	2,128	3,340	+ 1212
Schaffhouse	2,476	2,720	3,035	3,028	2,994	— 34
Appenzell Rh.-Ext.	2,633	2,607	2,585	2,464	2,460	— 4
Fribourg	1,755	1,822	1,626	1,554	1,477	— 77
Bâle-Campagne	1,138	1,157	1,161	1,120	1,308	+ 188
Zoug	991	977	1,070	933	926	— 7
Glaris	491	689	756	736	800	+ 64
Schwyz	946	1,065	1,061	745	756	+ 11
Uri	623	545	504	582	557	— 25
Unterwald	56	57	65	62	249	+ 187
Appenzell Rh.-Int.	214	227	244	214	220	+ 6

La situation s'est améliorée. Alors qu'en 1940, seul le canton d'Uri enregistrait un gain de 78 membres, 15 cantons et demi-cantons, soit plus de la moitié, ont vu augmenter le nombre des travailleurs organisés dans l'U.S.S. C'est dans les cantons de Soleure et du Valais (Chippis) que les gains sont les plus marqués. Le canton de Zurich qui, en 1940, figurait au second rang des cantons déficitaires vient, en 1941, au troisième rang des cantons ayant

Effectifs des fédérations syndicales au 31 décembre 1941 d'après les cantons.

Cantons	Ouv. du bois et du bâtiment	Ouv. du vêtement, du cuir et de l'équip.	Relieurs	Chemins	Ouv. du comm., des transp. et de l'alim.	Chape-liers	Litho-graphes	Métal-lurg. et horlogers	Pers. de la bou-cherie	Person-nel des services publics	Fonct. postaux	Empl. des postes, téléph. et télégr.	Per-sonnel de la bro-derie	Fonct. des télégr. et téléph.	Ouv. du textile, en fabrique	Ouv. du textile, à do-micile	Typo-graphes	Total
Argovie	3,383	316	52	1,131	2,281	10	322	5,425	45	770	142	252	—	55	713	—	444	15,341
Appenzell Rh. E. . .	75	—	27	165	65	—	—	356	12	72	—	68	158	—	346	1116	—	2,460
Appenzell Rh. I. . .	71	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	149	—	220
Bâle-Campagne . . .	81	46	—	102	146	—	—	682	—	100	—	—	—	—	151	—	—	1,308
Bâle-Ville	1,219	219	121	1,709	2,829	24	152	1,846	121	2,380	350	671	—	120	198	—	926	12,885
Berne	8,675	882	703	5,933	3,839	94	352	17,103	291	3,209	586	1639	—	253	1820	—	1415	46,794
Fribourg	345	23	8	421	402	—	—	56	12	—	35	104	—	23	—	—	48	1,477
Genève	1,651	168	104	1,170	2,320	61	75	2,190	—	593	221	438	—	92	—	—	428	9,511
Glaris	201	—	—	7	17	—	—	276	23	85	82	38	—	18	7	—	46	800
Grisons	819	28	8	1,045	215	—	—	267	45	398	127	292	—	79	89	—	109	3,521
Lucerne	680	85	46	1,282	279	—	—	1,252	57	245	217	561	—	67	88	—	303	5,162
Neuchâtel	1,142	97	82	741	802	—	69	7,821	19	505	157	277	—	55	57	—	271	12,095
Nidwalden	—	—	—	48	—	—	—	130	9	62	—	—	—	—	—	—	—	249
Schaffhouse	248	35	9	190	344	—	—	1,623	33	239	35	87	—	20	33	—	98	2,994
Schwyz	302	9	—	341	33	—	15	—	12	—	—	—	—	—	—	—	44	756
Soleure	850	216	30	1,891	441	—	—	5,294	59	285	86	278	—	58	533	—	185	10,206
St-Gall	1,077	160	69	1,979	993	—	68	3,305	100	870	246	628	713	65	1093	18	438	11,822
Tessin	2,966	10	38	2,082	869	—	13	461	88	460	145	311	—	43	—	—	174	7,660
Thurgovie	403	386	38	694	265	—	—	2,370	74	230	54	158	—	37	276	—	149	5,134
Uri	4	—	—	409	45	—	—	99	—	—	—	—	—	—	—	—	—	557
Vaud	2,785	114	108	3,022	1,433	—	123	1,902	81	456	356	741	—	78	—	—	599	11,798
Valais	481	—	—	582	38	—	—	2,046	7	—	25	126	—	—	—	—	35	3,340
Zoug	193	10	—	76	45	—	—	449	27	—	—	52	—	—	74	—	—	926
Zurich	6,201	760	368	4,964	5,655	51	575	14,086	576	7,022	754	1777	—	363	1667	—	1644	46,463
Membres isolés . . .	13	447	—	12,361	11	—	—	6	385	178	—	—	—	357 ²	9	—	5	3,772
Total	33,865	4011	1811	32,345	23,367	240	1764	69,045	2076	18,159	1368	8498	871	1783	7154	1283	7361	217,251

¹ Sous-fédération V. A. S., partiellement A. P. V. et V. P. V.

² Section des gradés et radio.

enregistré un accroissement. Le Tessin se place en quatrième rang. Le cinquième rang est occupé par le canton de Berne — qui venait en tête des pertes en 1940. Ainsi, les cantons qui avaient subi le plus fort recul, ont opéré un très net redressement de la situation. Pourtant, ceux de Genève, Vaud, Neuchâtel, Grisons, Schaffhouse, Appenzell (Rh.-Ext.), Fribourg et Zoug ont enregistré un recul au cours de ces deux années.

Le tableau 12 indique les effectifs des fédérations par cantons.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des membres entre les localités comptant plus de 1000 syndiqués. (Ces chiffres ne sont pas toujours d'une exactitude absolue, les sections des grandes communes organisant souvent des groupes plus ou moins considérables de travailleurs occupés dans des entreprises situées en dehors de la localité.)

Communes	Nombre des membres					Modifications 1940/41
	1937	1938	1939	1940	1941	
Zurich	30,401	30,632	30,301	29,679	29,416	— 263
Berne	19,262	19,313	19,067	17,596	17,733	+ 137
Bâle	12,967	13,521	13,517	12,847	12,885	+ 38
Genève	11,136	11,078	10,740	10,015	9,345	— 670
Bienne	9,560	9,594	9,498	8,859	8,883	+ 24
Winterthour	7,697	7,950	7,680	7,567	8,032	+ 465
Lausanne	7,767	7,812	7,557	7,078	6,774	— 304
La Chaux-de-Fonds .	6,644	6,701	6,584	6,423	6,170	— 253
St - Gall	5,570	5,431	5,376	5,191	5,233	+ 42
Lucerne	5,038	5,063	5,050	4,764	4,877	+ 113
Aarau	3,526	3,813	3,926	4,060	4,173	+ 113
Olten	3,287	3,296	3,322	3,363	3,547	+ 184
Thoune	2,652	2,618	2,861	2,774	3,117	+ 343
Schaffhouse	2,297	2,548	2,889	2,878	2,994	+ 116
Soleure	2,434	2,603	2,615	2,563	2,970	+ 407
Baden	2,474	2,562	2,622	2,557	2,647	+ 90
Le Locle	2,958	2,979	2,890	2,696	2,646	— 50
Lugano	2,002	2,343	2,669	2,448	2,539	+ 91
Neuchâtel	2,741	2,717	2,674	2,520	2,489	— 31
Coire	2,683	2,336	2,315	2,209	1,993	— 216
Arbon	1,826	1,877	1,941	1,889	1,940	+ 51
Granges	1,816	1,824	1,774	1,703	1,901	+ 198
Langenthal	1,672	1,704	1,736	1,568	1,678	+ 110
St - Imier	2,011	1,999	1,861	1,709	1,664	— 45
Chippis	541	511	420	415	1,555	+1140
Rorschach	1,385	1,379	1,325	1,294	1,353	+ 59
Zofingue	1,248	1,316	1,304	1,270	1,313	+ 43
Wädenswil	920	961	963	1,036	1,282	+ 246
Berthoud	1,166	1,199	1,211	1,144	1,210	+ 66
Uzwil	1,185	1,107	1,115	1,109	1,202	+ 93
Hérisau	1,176	1,181	1,196	1,137	1,161	+ 24
Yverdon	986	1,197	1,143	1,146	1,114	— 32
Bellinzone	1,175	1,014	1,001	1,024	1,056	+ 32
Fribourg	1,228	1,285	1,100	1,058	1,006	— 52

Statistique des mouvements en 1941.

Tableau 13.

Fédérations	Nombre des mouvements	Nombre des entreprises concernées	Nombre des participants				Mouvements sans suspension de travail			Grèves et lock-outs			
			Total	dont femmes	dont organisés		Cas	Entreprises	Participants	Cas	Entreprises	Participants	Moyenne des journées de conflit
					Total	dont femmes							
1. Ouvriers du bois et bâtiment . . .	274	15,237	93,219	20	37,182	5	267	15,215	93,091	7	28	128	59
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	49	34 ¹	10,656	2,485	4,024	971	47	32	10,628	2	2	28	43
3. Relieurs	5	— ²	2,000	900	1,780	800	5	—	2,000	—	—	—	—
4. Cheminots	116	116	35,500	800	32,000	700	116	116	35,500	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	407	6,208	⁶ 49,600	21,600	19,488	5,793	406	6,207	49,572	1	1	28	4 heur.
6. Chapeliers	1	14	270	40	220	40	1	14	270	—	—	—	—
7. Lithographes	2	140	1,270	—	1,230	—	2	140	1,270	—	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et horlogers .	353	1,580	130,500	14,000	67,000	5,000	353	1,580	130,500	—	—	—	—
9. Personnel de la boucherie	17	— ³	586	—	574	—	17	—	586	—	—	—	—
10. Personnel des services publics . .	140	150	⁶ 20,500	1,350	17,112	1,155	138	149	20,480	2	1	20	4
11. Fonctionnaires postaux	1	1	3,900	150	3,600	120	1	1	3,900	—	—	—	—
12. Employés des P. T. T.	1	1	8,900	—	8,450	—	1	1	8,900	—	—	—	—
13. Personnel de la broderie	2	19 ⁴	130	—	105	—	2	19	130	—	—	—	—
14. Fonctionnaires des télégr. et téléph.	1	1	2,100	1,350	1,750	1,300	1	1	2,100	—	—	—	—
15. Ouvriers du textile en fabrique . .	137	76	13,112	7,643	4,864	2,509	137	76	13,112	—	—	—	—
16. Ouvriers du textile à domicile . .	5	— ⁵	2,740	723	1,290	168	5	—	2,740	—	—	—	—
17. Typographes	2	960	5,900	—	5,900	—	2	960	5,900	—	—	—	—
	1513	24,537	380,883	51,061	206,569	18,561	1501	24,511	380,679	12	26	204	43

¹ Dans 9 cas, le nombre des entreprises et des salariés n'a pu être fixé exactement, ces mouvements concernant de petites exploitations artisanales.

² Le nombre des entreprises n'a pu être fixé exactement; dans tous les cas il s'agit d'ateliers de reliure.

³ Lors de deux mouvements, le nombre des entreprises n'a pu être fixé exactement.

⁴ Dans un cas, il s'agit d'ouvriers à domicile.

⁵ Le nombre des entreprises n'est pas déterminant; il s'agit d'ouvriers à domicile.

⁶ Chiffre approximatif.

La densité d'organisation des fédérations de l'Union syndicale suisse.

	Nombre des salariés occupés englobés par la statistique des entreprises ¹			Salariés organisés dans l'Union syndicale suisse				
	Total 1929	1939		Total 1929	Total 1941	En % des salariés occupés		Modification 1929/41 en %
		Total	Dont en fabrique en %			1929	1941	
Argovie	52,983	50,810	68,4	11,462	15,341	21,6	30,2	+ 8,6
Appenzell Rh. Int. et Ext. . .	8,318	7,630	47,7	2,932 ²	2,680 ²	35,2 ²	35,1 ²	- 0,1
Bâle-Ville et Bâle-Campagne .	59,040	52,760	49,4	15,535	14,393	26,3	27,3	+ 1,0
Berne	109,315	106,565	48,7	38,117	46,794	34,9	43,9	+ 9,0
Fribourg	10,057	11,444	34,9	1,350	1,477	13,4	12,9	- 0,5
Genève	30,023	29,610	43,6	6,666	9,511	22,2	32,1	+ 9,9
Glaris	10,584	8,149	72,1	425	800	4,0	9,8	+ 5,8
Grisons	22,474	17,479	14,9	2,267	3,521	10,1	20,1	+ 10,0
Lucerne	28,064	24,555	36,7	4,560	5,162	15,7	21,0	+ 5,3
Neuchâtel	27,362	21,781	39,3	14,478	12,095	52,9	55,5	+ 2,6
Unterwald	4,960	4,325	22,9	60	249	1,2	5,7	+ 4,5
Schaffhouse	12,904	12,253	71,0	2,254	2,994	17,5	24,4	+ 6,9
Schwyz	9,163	8,592	41,7	772	756	8,4	8,8	+ 0,4
Soleure	38,912	36,838	73,8	7,979	10,206	20,5	27,7	+ 7,2
St - Gall	52,448	47,909	57,3	10,479	11,822	20,0	24,7	+ 4,7
Tessin	22,490	23,662	37,0	5,481	7,660	24,4	32,4	+ 8,0
Thurgovie	26,693	24,790	65,2	4,729	5,134	17,7	20,7	+ 3,0
Uri	3,518	3,814	42,5	551	557	15,7	14,6	- 1,1
Vaud	47,968	46,176	32,0	9,045	11,798	18,9	25,5	+ 6,6
Valais	13,879	13,774	38,9	3,012	3,340	21,7	24,2	+ 2,5
Zoug	7,173	6,622	54,3	1,372	926	19,1	14,0	- 5,1
Zurich	145,094	132,449	50,4	39,766	46,463	27,4	35,1	+ 7,7
	743,522	692,347	50,4	189,651	217,251	25,1	31,4	+ 6,3

¹ Sans les ouvriers à domicile. ² Y compris les ouvriers à domicile.

Tableau 14.

Dans les communes comptant plus de mille membres de l'Union syndicale, 5 seulement révèlent un gain en 1940 (Aarau, Olten, Yverdon, Wädenswil et Bellinzone); ce chiffre a passé à 24 en 1941, soit plus de la moitié des 34 localités entrant en considération. Chippis vient en tête avec 1440 des 4649 nouveaux membres recrutés en 1941 dans ces 24 communes. Tandis que le canton de Zurich enregistre 618 nouveaux membres, la ville de Zurich en perd 263 (et 622 en 1940). La ville de Berne, dont les pertes étaient de 1471 membres en 1940, en regagne 137. Au cours de ces deux années, les effectifs ont baissé dans les communes de Zurich, Genève, Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Coire, St-Imier, Neuchâtel et Fribourg. Ils sont tombés au-dessous de 1000 à Interlaken et Montreux qui, partant, ne figurent plus sur ce tableau.

En ce qui concerne les *mouvements revendicatifs*, nous avons esquissé, au chapitre I, l'évolution générale au cours des trente dernières années tout en relevant le fait remarquable qu'aucune grève n'a eu lieu en 1940 (bien que l'adaptation nettement insuffisante des salaires ait fourni en suffisance des causes de mécontentement). De 1940 à 1941, le nombre des mouvements a passé de 890 à 1513, celui des salariés concernés de 306,576 à 380,883 et celui des entreprises de 15,347 à 24,537. Les grèves ont passé de 0 à 12; cependant, elles ne se sont étendues qu'à 26 entreprises occupant 206 travailleurs seulement. (Voir tableau 13.)

Les tableaux 15 et 16 indiquent les résultats des mouvements déclenchés en 1941. Dans 1204 cas (676 en 1940), ils ont abouti soit à des augmentations de salaire, soit à des allocations de renchérissement (La méthode des allocations de renchérissement et des allocations pour enfants ayant été fortement développée, nous avons complété notre tableau de manière à en tenir compte.) 18,960 entreprises (12,981 en 1940) ont accordé des augmentations de salaire ou des allocations de renchérissement. 310,443 salariés (165,826) en ont bénéficié, dont 8284 dans le cadre de 59 contrats collectifs (17 et 1680 en 1940). Dans 49 cas (34), les conditions de vacances ont été améliorées. Dans 20 cas (12) englobant 14,970 salariés (1574), la durée du travail a été réduite.

Le tableau 14, en se fondant sur le dernier recensement des entreprises, indique la *densité de l'organisation syndicale* dans les divers cantons (des fédérations affiliées à l'U.S.S.). Cependant, diverses sources d'erreur doivent être prises en considération. En effet, le domaine d'organisation de certaines grandes sections (par exemple chez les cheminots, fonctionnaires des stations) englobent plusieurs cantons ou s'étendent à des régions industrielles au delà des frontières du canton. Les membres sont affectés au canton où ces sections ont leur siège. Il en résulte de légères inexactitudes, mais que l'on ne peut éviter. Cependant, les statistiques de 1929 et de 1941 reposant sur les mêmes bases, les comparaisons (tant en chiffres absolus qu'en pour-cent) sont rigoureusement exactes.

Résultats des mouvements déclenchés en 1941

Fédérations	Augmentations de salaire ou allocations de renchérissement						Contrats collectifs		
	Cas	Entre-prises	Nombre des bénéficiaires	En francs		Remarques AR = Allocations de renchérissement AE = Allocations pour enfants	Cas	Entre-prises	Ouvriers assujettis
				p. ouv. et par semaine	montant hebd.global				
1. Ouvr. du bois et du bâtiment	211	13,177	89,024	6,08	541,502		30	1142	6970
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	32	30	10,024	—	—	AR échelonnées.	1 ¹	1	80
3. Relieurs	5	—	2,000	—	—	Augm. des AR de fr. 2.— à 3.— p. semaine.	—	—	—
4. Cheminots	116	116	7,000	—	—	AR pour 7000 agents des chemins de fer secondaires et allocation d'automne pour l'ensemble du personnel des C.F.F. conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 21. 10. 41.	2	2	51
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	254	2,841	32,851	—	—	AR échelonnées.	9	131	683
6. Chapeliers	1	8	225	—	—	AR de 5 à 10%.	—	—	—
7. Lithographes	{ 2	140	1,270	—	—	2e AR de 4 fr. p. sem. à partir du m. d'avril. 3e AR de 15 fr. et de 10 fr. p. m., plus 8 fr. p. m. à partir d'oct. AE.	7 ²	7	14
	{ 7	7	14	13	182				
8. Ouvr. sur métaux et horlogers	328	1,480	128,936	—	—	AR dans l'industrie des machines et métaux de fr. 4.— à 10.— par semaine; de fr. 9.60 à 12.50 dans l'horlogerie et de fr. 8.65 dans les arts et métiers.	4	19	77
9. Personnel de la boucherie . .	10	8 ³	302	—	—	AR échelonnées.	5	— ³	339
10. Personnel des services publics	103	106	17,200	—	—	AR selon des taux variables.	—	—	—
11. Fonctionnaires postaux . . .	1	1	—	—	—	Allocation d'automne selon l'arrêté du Conseil fédéral du 21. 10. 41. Le nombre des bénéf. ne peut être fixé avec précision.	—	—	—
12. Employés des P.T.T. . . .	1	1	—	—	—	Augmentations de salaires pour 70 ouvriers; les autres bénéf. de AR de 5 à 10%.	1	— ⁴	70
13. Personnel de la broderie . .	2	15	120	15	1,050	Allocat. d'automne comme le pers. fédéral.	—	—	—
14. Fonct. des télégr. et téléph.	1	1	—	—	—	AR, AE, allocations d'automne et d'hiver et augmentations partielles des salaires.	—	—	—
15. Ouvriers du textile en fabr. .	123	69	12,837	—	—	Augm. de 5% des AR et des allocations fam.; augm. de 10% des prix p. point.	—	—	—
16. Ouvriers du textile à domicile	5	— ⁴	2,740	—	—	AR comme les lithographes.	—	—	—
17. Typographes	2	960	5,900	—	—		—	—	—
	1204	18,960	310,443	—	—		59	1302	8284

¹ Conclusion d'un contrat de tarif.² Reconnaissance du règlement professionnel.³ Le nombre des entreprises n'a pu être fixé exactement.⁴ Ouvriers à domicile.

Fédérations	Réductions de la durée du travail					Vacances et améliorations des conditions de vacances			Concessions diverses		
	Cas	Entre- prises	Salariés concernés	Nombre des heures		Cas	Entre- prises	Ouvriers concernés	Cas	Entre- prises	Ouvriers concernés
				par ouvrier et par semaine	total par semaine						
1. Ouvriers du bois et bâtiment	1	8	60	2	120	4	55	107	55	156	13,213
2. Ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement	—	—	—	—	—	2	2	130	—	—	—
3. Relieurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Cheminots	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Ouvriers du commerce, des transports et de l'alimentation	16	3241	14,785	3,3	48,790	7	7	1384	34	1494	8,305
6. Chapeliers	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Lithographes	—	—	—	—	—	7	7	11	—	—	—
8. Ouvriers sur métaux et hor- logers	—	—	—	—	—	12	33	910	2	2	577
9. Personnel de la boucherie . .	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1	14
10. Personnel des services publics	3	3	125	2,5	315	3	3	207	21	21	2,383
11. Fonctionnaires postaux . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Employés des P.T.T.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Personnel de la broderie . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Fonctionnaires des télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Ouvriers du textile en fabr. .	—	—	—	—	—	14	14	1163	12	12	2,634
16. Ouvriers du textile à domicile	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Typographes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	20	3252	14,970	3,3	49,225	49	121	3912	125	1686	27,126

Tableau 16.

Comme l'indique le tableau 14, le nombre des ouvriers occupés dans les entreprises a passé de 743,522 en 1929 à 692,347 en 1939, tandis que le total des membres de l'Union syndicale suisse, jusqu'en 1941, a passé de 189,651 à 217,251. Le 50,4 % des ouvriers inclus dans le recensement des entreprises travaillent dans des fabriques. C'est dans les cantons de Soleure, Glaris, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie, St-Gall, Zoug et Zurich que la proportion des ouvriers de fabrique est la plus élevée (plus de 50 %). C'est dans les cantons d'Unterwald et des Grisons qu'elle est la plus faible avec 22,9 et 14,9 %.

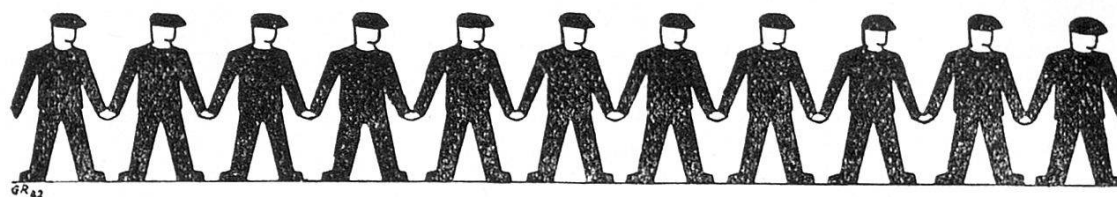
Le tableau ci-dessous indique la densité d'organisation dans les cantons proportionnellement aux personnes occupées — selon la statistique des entreprises (qui n'englobe pas tous les salariés):

Cantons	Membres de l'Union syndicale suisse en % des ouvriers englobés par la statistique des entreprises		
	1929	1941	Modification 1929/1941 en %
Neuchâtel	52,9	55,5	+ 2,6
Berne	34,9	43,9	+ 9,0
Zurich	27,4	35,1	+ 7,7
Appenzell Rh. Int. et Ext.	35,2*	35,1*	— 0,1
Tessin	24,4	32,4	+ 8,0
Genève	22,2	32,1	+ 9,9
Suisse	25,1	31,4	+ 6,3
Argovie	21,6	30,2	+ 8,6
Soleure	20,5	27,7	+ 7,2
Bâle-Ville et Campagne	26,3	27,3	+ 1,0
Vaud	18,9	25,5	+ 6,6
St - Gall	20,0	24,7	+ 4,7
Schaffhouse	17,5	24,4	+ 6,9
Valais	21,7	24,2	+ 2,5
Lucerne	15,7	21,0	+ 5,3
Thurgovie	17,7	20,7	+ 3,0
Grisons	10,1	20,1	+10,0
Uri	15,7	14,6	— 1,1
Zoug	19,1	14,0	— 5,1
Fribourg	13,4	12,9	— 0,5
Glaris	4,0	9,8	+ 5,8
Schwyz	8,4	8,8	+ 0,4
Unterwald	1,2	5,7	+ 4,5

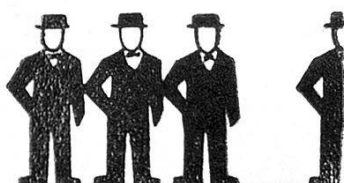
* Y compris les ouvriers à domicile.

Comme on le voit, de 1929 à 1941, la proportion des travailleurs organisés dans l'U.S.S. a augmenté dans tous les cantons à l'exception des deux Appenzell, de Fribourg, d'Uri et de Zoug.

Nous ne voudrions pas terminer cette revue statistique sans montrer l'importance de l'Union syndicale suisse au sein du mouvement syndical considéré dans son ensemble. Les figures ci-dessous se passent de commentaires.

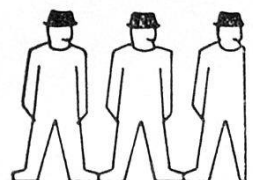


Union syndicale suisse
(une figure = 20,000 membres)



F. S. E.

Union fédérative (concerne les membres qui ne sont pas affiliés à l'U.S.S.)



Autres associations

En 1938 et 1941, les travailleurs organisés se répartissaient comme suit (en pour-cent) entre les diverses organisations centrales:

	1938	1941
Union syndicale suisse	64,5	62,8
Fédération des sociétés suisses d'employés	17,2	18,3
Union syndicale chrétienne-sociale	16,0	16,2
Fédération des ouvriers et employés évangéliques }		
Union des syndicats autonomes		
Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques (associations non affiliées à l'U.S.S.)	2,3	2,7
	100,0	100,0

De 1938 à 1941, l'effectif global des salariés organisés est tombé de 349,806 à 345,811.

Les tableaux qui suivent montrent la structure des organisations centrales de salariés autres que l'Union syndicale suisse:

L'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques comprend les associations suivantes:

	Nombre des membres		En %
	1940	1941	1941
*Fédération suisse des cheminots	31,574	32,345	43,0
*Fédération suisse du personnel des services publics	18,505	18,159	24,1
*Fédération suisse des employés P.T.T.	8,475	8,498	11,3
*Fédération suisse des fonctionnaires postaux	3,602	3,618	4,8
Société suisse des buralistes postaux	2,570	2,563	3,4
Fédération suisse des employés des douanes	2,613	2,748	3,7
*Fédération suisse des fonctionnaires des téléphones et des télégraphes	1,793	1,783	2,4
Fédération des fonctionnaires des administrations fédérales centrales	2,174	3,016	4,0
Fédération suisse des fonctionnaires des douanes	882	873	1,2
*Fédération suisse des ouvriers sur métaux et horlogers (groupe fabriques d'armes et de munitions)	1,019	1,575	2,1
	73,207	75,178	100,0

Les organisations désignées par un * font partie de l'Union syndicale suisse. Les quatre autres associations comptaient 8239 membres en 1940 et 9200 en 1941, c'est-à-dire un peu plus de 11 % de l'effectif global de l'Union fédérative. De 1940 à 1941, le nombre des membres de cette organisation centrale a passé de 73,207 à 75,178.

Les huit associations suivantes sont affiliées à la *Fédération des sociétés suisses d'employés*:

	Nombre des membres		En %
	1940	1941*	1941
Société suisse des commerçants	43,369	40,914	64,7
Association suisse des contremaître	7,002	7,040	11,1
Association suisse du personnel de banque	7,080	7,096	11,2
Union Helvetia	5,641	5,707	9,0
Association suisse des voyageurs de commerce «Mercure»	1,152	1,274	2,0
Union suisse des artistes musiciens	555	478	0,8
Association suisse des polisiseurs	400	420	0,7
Association suisse des arpenteurs	250	256	0,4
	65,449	63,185	100,0

Effectifs des autres organisations centrales:

	Nombre des membres	
	1940	1941
Union syndicale chrétienne-sociale	36,787	36,118
Fédération suisse des ouvriers et employés évangéliques	11,484	11,557
Union des syndicats autonomes	8,500	8,500
	56,771	56,175

*) Le chiffre global de 1941 ne se prête pas sans autre à une comparaison, étant donné que les effectifs indiqués ne comprennent que les membres annoncés pour la répartition des frais d'administration de la fédération. En réalité, le total doit être plus élevé de 7000 membres environ. Il n'est pas possible d'obtenir des chiffres exacts pour le moment.

Il existe naturellement encore d'autres associations, mais qui ne sont pas affiliées à une organisation centrale. Les plus importantes sont l'Association suisse du personnel enseignant (11,786 membres) et la Fédération des fonctionnaires des cantons et des communes (8000 membres).

Les effectifs de ces associations ont légèrement reculé. Il est pour le moins curieux de constater que l'Union des syndicats autonomes indique depuis des années le chiffre de 8500; les fluctuations que l'on constate dans toutes les autres associations font douter de son exactitude.

*

Nous avons dit au début que la période actuelle est particulièrement favorable à une revue statistique du genre de celle-ci. Encore qu'il soit prématuré d'affirmer que l'Etat bourgeois ne survivra pas à la guerre, on peut cependant dire que, dans tous les cas, elle scellera l'ère libérale, qu'on le veuille ou non. Il est donc utile de dresser dès maintenant des bilans, tout particulièrement en ce qui concerne l'organisation. En effet, il est évident qu'une époque d'économie dirigée doit organiser de la manière la plus stricte tous les facteurs économiques (comme nous l'avons déjà laissé entrevoir à la fin du chapitre I en ce qui concerne l'évolution des contrats collectifs).

Nous pouvons clore notre bilan avec la ferme conviction que le but de l'Union syndicale suisse — les voies qui y conduisent peuvent varier — demeure invariablement le même: un régime économique qui, tout en maintenant une saine émulation et la liberté (quoique disciplinée) de tous, ait pour seul objet le bien général. Les organisations syndicales entendent demeurer fidèles à ce mot d'ordre. Et celui-ci n'est réalisable sans heurt et sans conflit que dans la mesure où les autres milieux de la population se placent sur le même terrain.

Economie politique.

Mesures d'économie de guerre prises par la Confédération au cours du premier semestre 1942.

Abréviations: CF = Conseil fédéral.

ACF = Arrêté du Conseil fédéral.

DEP = Département fédéral de l'économie publique.

28 mai 1942. Un complément à l'arrêté fédéral du 11 février 1941 sur l'affectation de la main-d'œuvre à l'agriculture stipule que les apprentis de plus de 16 ans sont assujettis au service du travail dans l'agriculture. La durée de leur apprentissage ne peut être prolongée en raison du service qu'ils ont accompli. De même, le droit aux vacances leur reste acquis conformément aux prescriptions fédérales ou cantonales sur la matière. Les apprentis sont